

SYNDICAT DU LYCEE JEAN VILAR
COMpte RENDU DU CONSEIL SYNDICAL
DU MARDI 2 DECEMBRE 2025 – 18 H 15

ARAMON

Présente : Mme BENHAMOU

Absente : Mme LOUWARD

DOMAZAN

Absente excusée : Mme GAFFET

ESTEZARGUES

Présente : Mme CROCITTI suppléante de M. CATUOGNO

Absent excusé : M. CATUOGNO

LES ANGLES

Présents : Mme HOFFMANN Monique, M. DEVEZE

Absente excusée : Mme ARNAUD

LIRAC

Absente : Mme JEAN

MONTFAUCON

Absent : M. MICALLEF

PUJAUT

Présents : Mme VIDAL, M. FERRARA suppléant de Mme HOFFMANN Christel

Absente excusée : Mme HOFFMANN Christel

ROCHEFORT DU GARD

Présents : Mme DIBON, M. MUONGHANE

Absente : Mme MALLAH

ROQUEMAURE :

Absentes : Mme BON, Mme FERRARO

SAINT LAURENT DES ARBRES

Absente excusée : Mme THUAIRE

SAZE

Présente : Mme LAUTIER

TAVEL

Absente excusée : Mme CAYOL

THEZIERS

Présent : M. ALLOSIA suppléant de Mme ARTERO

Absente excusée : Mme ARTERO

SAUVETERRE

Présents : Mme HALILI, M. COUSTON

VILLENEUVE LEZ AVIGNON

Présents : M. SANCIAUME, M. PASTOUREL, M. ZANIRATO, M. BONIFAY suppléant de

Mme CLAPOT

Absente excusée : Mme CLAPOT

La séance ouvre à 18 H 20.

La séance s'ouvre avec 16 conseillers.

Le procès-verbal de la séance du 4 novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

M. PASTOUREL est désigné en tant que secrétaire de séance.

M. le Président remercie l'ensemble des conseillers syndicaux présents.

FINANCES LOCALES - Vote du budget primitif 2026

Rapporteur : M. SANCIAUME

M. SANCIAUME propose aux membres du conseil syndical le budget primitif 2026.

Celui-ci s'équilibre de la manière suivante :

- section de fonctionnement

- Dépenses et recettes : 349 176,40 €

- section d'investissement

- Dépenses et recettes : 203 243,91 €

Les perspectives pour 2026 :

Enjeu budgétaire :

Nous avons décidé de voter cette année le budget avant le 31 décembre, ce qui ne nous permet pas d'intégrer les résultats de l'année 2025.

C'est pourquoi, je vous propose de voter une augmentation temporaire des participations de 20 000 € afin de nous permettre de fonctionner sur le début 2026 dans l'attente de la reprise de ses résultats qui devrait nous permettre de ramener les participations des communes au niveau de ces dernières années soit 295 000 €.

Concernant les problèmes de stationnement identifiés :

Comme indiqué lors du DOB, sur le second semestre, les services techniques de la ville, étudieront les différentes options pour aménager cet espace et il conviendra de définir comment articuler le cofinancement de ces travaux.

Concernant les problèmes d'infiltration en toiture :

Ceux-ci sont réapparus lors des derniers épisodes pluvieux de cette fin d'été. Il conviendra donc pour 2026 de prévoir à nouveau des réparations dans ce domaine qui sont en cours de chiffrage auprès des entreprises.

Pour 2026, les dépenses d'investissement devraient être évaluées après reprise des résultats 2025 à 35 000 € de travaux et à 10 000 € d'acquisition de matériel. Le reste des dépenses de fonctionnement devrait rester stable y compris pour les dépenses en matière énergétique.

Les investissements sont envisagés à hauteur de 35 000 € et se matérialiseraient par :

- Réparations toiture (M. le Président précise qu'un bilan sur toutes les interventions qui ont été faites depuis le début soit réalisé afin de trouver enfin une solution pérenne).
- Peinture des vestiaires dernière tranche
- Reprise des carrelages des sanitaires dernière tranche
- Etude solution parking

Pour ce qui concerne le matériel, il est envisagé de faire l'acquisition de :

- Changement des colonnes de douches

Le reste de la dépense d'investissement étant constitué par le remboursement du capital qui se termine en 2032.

ADOpte A L'UNANIMITE

Mme LARUE, Directrice administrative du syndicat, précise que 20 000 euros ont été ajoutés pour le vote du budget 2026 mais que cette somme ne sera pas appliquée réellement car le montant restera identique à 2025 pour la participation de chaque commune membre (seul le nombre d'élèves fera fluctuer, comme il se doit, la participation).

Questions diverses:

M. FERRARA remarque que le nombre d'élèves inscrits sur le lycée Jean Vilar dépasse le nombre qui avait été prévu lors de sa construction. Il demande si un agrandissement de l'établissement est prévu.

M. le Président indique qu'à ce jour la Région n'envisage pas d'extension alors qu'elle avait été envisagée lors de la construction du lycée. Il rappelle que M. le proviseur a fait part uniquement pour 2026 de la construction d'ombrières et d'un bassin de rétention à la place d'anciennes maisons qui ont été rasées.

La Région ne désire pas pour le moment construire une extension du lycée car les effectifs se maintiennent.

Séance levée à 18 H 35.

M. SANCIAUME souhaite de bonnes fêtes de fin d'année à l'assemblée et remercie les conseillers syndicaux pour leur collaboration au sein du syndicat durant le mandat écoulé.

M. le Président



Alain SANCIAUME

Le secrétaire de séance



Jacques PASTOUREL

